

2022/08/01

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **1^{er} août 2022**, à 19 h, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères	Ginette Caza, Sylvie Tourangeau, Anne-Marie Leblanc, Lyne Cardinal,	district 1 district 4 district 5 district 6
Vacant		district 2
Absente	Audrey Caza,	district 3
Le secrétaire d'assemblée	Denis Lévesque	

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée à 19 h.

2022-08-562

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Reporté 10.01 Rapport du Service de sécurité incendie.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

Adoptée

2022-08-563

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 ;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

Adoptée

2022-08-564

COMPTES À PAYER

Salaires – Mois de juillet 2022 :	73 523,20 \$
Liste des chèques en circulation :	80 067,09 \$
Liste suggérée des factures à payer :	425 889,68 \$
Liste des prélèvements :	102 136,09 \$
Liste des dépôts directs :	109 477,05 \$
TOTAL des dépenses du mois :	791 093,11 \$

2022/08/01

ATTENDU que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Il est proposé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-08-565

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LES AMIS DE LA RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DU LAC-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU que Les Amis de la Réserve nationale de faune du Lac-Saint-François fait une demande d'aide financière en date du 7 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à *Les Amis de la Réserve nationale de faune du Lac-Saint-François* afin de contribuer au bon fonctionnement de l'organisme.

Adoptée

2022-08-566

FORMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – S'INITIER AU PROCESSUS PARTICIPATIF : IMPLIQUER LA COLLECTIVITÉ À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'autoriser le maire Gino Moretti, les conseillères, Ginette Caza, Sylvie Tourangeau, Anne-Marie Leblanc et Lyne Cardinal à s'inscrire à la formation offerte par l'UMQ :

- S'initier au processus de budget participatif : impliquer la collectivité à l'administration municipale :

qui se tiendra en classe virtuelle le mardi 27 septembre 2022 de 9 h 30 à 12 h pour un montant total de 814 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2022-08-567

ENTENTE DE LOCATION DE LOCAUX – UNE AFFAIRE DE FAMILLE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Anicet désire appuyer et soutenir le projet halte-garderie de l'organisme *Une Affaire de Famille* à Saint-Anicet ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Anicet peut prêter gratuitement deux (2) locaux situés dans la maison des organismes.

2022/08/01

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes de convenir avec l'organisme *Une Affaire de Famille* d'une entente de location de deux (2) locaux gratuitement pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 dans la maison des organismes et que l'entretien est à leur charge. Autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat à cet effet.

Adoptée

2022-08-568

OFFRE DE SERVICES – PRODUCTIONS DU 3 JUIN (P3J)

ATTENDU que Productions du 3 Juin (P3J) propose un produit adapté et personnalisé en sept (7) points stratégiques pour les médias sociaux ;

ATTENDU que la Municipalité est à son troisième mandat avec P3J ;

ATTENDU que P3J présente une offre de service datée du 26 juillet pour un montant de 13 405 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes de retenir l'offre de services datée du 26 juillet 2022 de P3J pour la poursuite d'une communication ciblée avec les citoyens via les médias sociaux au montant de 13 405 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2022-08-569

APPROBATION DES SALAIRES – ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE 2022

Il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal.
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'approuver la liste des salaires du personnel électoral suivante :

Président d'élection	
Confection de la liste <u>ou</u> révision seulement	0,44 \$
Ni confection - Ni révision de la liste	0,26 \$
Confection de la liste <u>et</u> révision	0,70 \$
Pour le jour du scrutin	578 \$
Pour les jours du vote par anticipation	384 \$
Pour les jours du vote au bureau du président	384 \$
Secrétaire d'élection et adjoint	
Secrétaire d'élection les 3/4 de la rémunération du président	75%
Adjoint au président d'élection la 1/2 de la rémunération du président	50%
Personnel affecté à la commission de révision	
Réviseur	18,90 \$
Secrétaire de la commission de révision	18,90 \$
Agent réviseur	18,90 \$

Personnel affecté au jour du vote par anticipation	
Scrutateur - jour du vote par anticipation	16,88 \$
Secrétaire - jour du vote par anticipation	16,20 \$
Dépouillement du vote par anticipation	35,00 \$
Président de la table de vérification de l'identité	16,20 \$
Membres de la table de vérification de l'identité	13,50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16,88 \$
Personnel affecté au jour du vote au bureau du président	
Scrutateur - jour du vote par anticipation	16,88 \$
Secrétaire - jour du vote par anticipation	16,20 \$
Dépouillement du vote par anticipation	35,00 \$
Président de la table de vérification de l'identité	16,20 \$
Membres de la table de vérification de l'identité	13,50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16,88 \$
Personnel affecté au jour du scrutin	
Scrutateur - jour du scrutin	16,88 \$
Secrétaire - jour du scrutin	16,20 \$
Président de la table de vérification de l'identité	16,50 \$
Membres de la table de vérification de l'identité	13,50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16,88 \$
Séance de formation pour le personnel	25,00 \$
*****Les rémunérations fixées seront indexées chaque année, selon l'indice du prix à la consommation du Québec établi au 30 septembre de chaque année	

2022/08/01

Adoptée

2022-08-570

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2022-05-491 – ENGAGEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU que la résolution 2022-05-491 a été adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2022 afin d'engager Monsieur Marc Bouchard comme aide à l'urbanisme ;

ATTENDU que le statut du salarié doit être salarié temps partiel régulier et non-salarié temporaire tel que stipulé dans la résolution 2022-05-491.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes de corriger la résolution 2022-05-491 en changeant le statut de l'employé Marc Bouchard pour un statut de salarié temps partiel régulier.

Adoptée

2022-08-571

ABROGER LA RÉOLUTION 188-2008 – TAUX PAR KILOMÈTRE

ATTENDU que la résolution 188-2008 a été adoptée à la séance ordinaire du 7 juillet 2008 adoptant le taux par kilomètre payable à 0,55 ¢ lorsque le personnel ou les membres du conseil doivent utiliser leur véhicule dans l'exercice de leur fonction ;

ATTENDU que le prix de l'essence a augmenté de façon exponentielle ;

2022/08/01

ATTENDU qu'une demande par le syndicat a été faite le 27 juin 2022 afin d'obtenir une augmentation par kilomètre payable à 0,61 ¢ tel qu'établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au 03 janvier 2022.

Il est proposé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes de modifier le taux par kilomètre payable à 0,61 ¢, lorsque le personnel ou les membres du conseil doivent utiliser leur véhicule dans l'exercice de leur fonction et ce rétroactif en date du 27 juin 2022. Ce taux est établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au 03 janvier 2022.

Adoptée

2022-08-572

COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC 2022

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'autoriser la tenue d'une collecte de sang Héma-Québec, en collaboration avec Le Club Optimiste de St-Anicet dans le centre communautaire le vendredi 26 août 2022 de 14 h à 19 h 30. L'objectif est de 50 donateurs.

Adoptée

2022-08-573

DEUXIÈME DÉCOMPTE PROGRESSIF À INSTALLATION JEUX-TEC INC. – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que l'entreprise Installation Jeux-Tec inc. a été retenue pour des travaux d'aménagement pour le parc intergénérationnel selon la résolution 2021-08-227 et l'appel d'offres AP-06-2021 au montant de 377 348,75 \$ taxes applicables en sus ;

ATTENDU qu'un premier décompte a été autorisé par la résolution 2021-12-336 à la séance ordinaire du 6 décembre 2021 au montant de 120 639,65 \$ taxes applicables en sus ;

ATTENDU que l'entreprise Installation Jeux-Tec inc. a débuté les travaux d'aménagement et nous produit la facture #30405 datée du 19 juillet 2022 au montant de 145 335,30 \$ taxes applicables en sus.

Il est proposé la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'autoriser le paiement du deuxième décompte à Installation Jeux-Tec inc. selon la facture #30405 datée du 19 juillet 2022 au montant de 143 335,30 \$ taxes applicables en sus qui représente 75.8 % des travaux d'aménagement.

Cette facture sera payée par le règlement d'emprunt #535.

Adoptée

2022-08-574

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) INSTALLATION DE PANNEAUX – PAS DE FREIN MOTEUR

ATTENDU qu'une demande a été faite le 20 juillet 2022 à la Municipalité de Saint-Anicet demandant de faire l'installation de panneaux « Pas de frein moteur » aux entrées du village sur la Route 132 ;

2022/08/01

ATTENDU que la Route 132 est de la juridiction du ministère des Transports (MTQ) ;

ATTENDU que la demande a été transmise au MTQ et que le numéro #368434 lui a été attribué ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Anicet par cette résolution demande l'installation de panneaux « Pas de frein moteur » au MTQ à deux (2) endroits sur la Route 132 soit ;

- Entrée du village du côté ouest à la hauteur de la Montée Cooper ;
- Entrée du village du côté est à la hauteur de la 57^e Avenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes de demander au ministère des Transports d'effectuer l'installation de deux (2) panneaux « Pas de frein moteur » sur la Route 132 à la hauteur de la Montée Cooper et à la hauteur de la 57^e Avenue.

Adoptée

2022-08-575

AUTORISATION DE SIGNATURE – AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 8 juillet 2019 la résolution 216-2019 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipalité amis des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU que le 16 septembre 2021, la Municipalité de Saint-Anicet a reçu confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministre responsable des Aînés et des Proches aidants d'une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU que le numéro de dossier pour l'aménagement d'un parc intergénérationnel au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est le 558196 ;

ATTENDU que le conseil municipal autorise le maire, Gino Moretti à signer le protocole d'entente concernant le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal. Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'autoriser le maire, Gino Moretti à signer le protocole d'entente concernant le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) dossier 558196.

Adoptée

2022-08-576

OFFRE DE SERVICES – STRATZER

ATTENDU que Stratzer est une firme d'expertise environnementale spécialisé en gestion des matières résiduelles (GMR) ;

ATTENDU que la Municipalité désire aménager diverses infrastructures de gestion des matières résiduelles (GMR) sur le même lot que l'écocentre projeté, soit une partie du lot 4 670 750 ;

2022/08/01

ATTENDU que ce site serait en partie visée par une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU que Stratzer présente une offre de service pour la visualisation des aménagements possibles sur un terrain dans le cadre d'une demande auprès de la CPTAQ datée du 29 juillet 2022 réalisé sur une base forfaitaire pour un montant total de 6 434 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes de retenir l'offre de services datée du 29 juillet 2022 de *Stratzer* pour la visualisation des aménagements possibles sur un terrain dans le cadre d'une demande auprès de la CPTAQ réalisé sur une base forfaitaire pour un montant total de 6 434 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

2022-08-577

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2022-06-526 – DÉROGATION MINEURE 2022-0015

ATTENDU que la résolution 2022-06-526 a été adoptée à la séance ordinaire du 6 juin 2022, concernant la dérogation mineure 2022-0015 pour la propriété de Madame Sylvie Parent et Monsieur Alain Boutin sise au 207, 85^e Avenue afin de permettre la construction d'une nouvelle maison sans porte d'entrée piétonnière sur la façade principale de la maison ;

ATTENDU qu'au dernier paragraphe de la résolution 2022-06-526 il y a eu la phrase suivante d'inscrite par erreur ;

- Soit de régulariser la marge de recul latérale droite de la maison de 0.55 mètre au lieu de 2 mètres ;

ATTENDU qu'on aurait dû lire la phrase suivante :

- Accepter la dérogation mineure 2022-0015 en permettant la construction d'une nouvelle maison sans porte d'entrée piétonnière sur la façade principale de la maison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Lyne Cardinal. Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes de corriger la résolution 2022-06-526 concernant la demande de dérogation mineure 2022-0015 présentée par Madame Sylvie Parent et Monsieur Alain Boutin sise au 207, 85^e Avenue en acceptant de permettre la construction d'une nouvelle maison sans porte d'entrée piétonnière sur la façade principale de la maison.

Adoptée

2022-08-578

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

ATTENDU que J.R. Caza & Frère Inc. demande le renouvellement d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 670 603 sur une superficie de 10.36 hectares, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

2022/08/01

ATTENDU que la CPTAQ a déjà autorisé l'usage non agricole à des fins d'exploitation d'une sablière et d'une sablière gravière ;

ATTENDU que le projet n'affectera pas l'homogénéité du milieu agricole ;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage #308 de la Municipalité et au schéma d'aménagement et de développement révisé #145-2000 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes que le conseil municipal autorise la demande de renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 670 603 sur une superficie de 10.36 hectares, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée

2022-08-579

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ABRASIF

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- J.R. Caza & Frère Inc. ;
- Sablière Chevrier & Fils Inc. ;
- Carrières Régionales, Division Bauval ;
- Carrière Galipeau Inc.

pour 900 tonnes de sable fin AB-10 lavé, 300 tonnes de pierre AB-5 et le mélange de ces items avec le sel fourni par la Municipalité et livré à notre entrepôt situé au 5001, route 132, pour les chemins municipaux pour la saison 2022-2023.

Adoptée

2022-08-580

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES AVENUES ET RUES PRIVÉES

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- Ferme François Paquin et Fils ;
- Guindon et filles.

pour le déneigement des avenues et rues privées sur le territoire pour la saison 2022-2023.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE REPORTÉ

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2022.

2022/08/01

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Dépôt d'une pétition concernant l'installation de dos d'âne non conforme sur le Chemin Sainte-Croix.

Début 19 h 30 Fin 20 h 25

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Nil

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h 28.

Gino Moretti
Maire

Denis Lévesque
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.